

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 28 février 2015, à 21 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, MMES DEMIGUEL Véronique, ALLEMANE Marion, PACHERE Christine, DAVID Isabelle, MM. CORDIER André, PEREZ Patrick, GRAND Christian.

Était absent excusé: M. MACHADO Antoine

M. Patrick PEREZ a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Travaux Salle des Fêtes

Le Conseil s'est d'abord déplacé vers la Salle des Fêtes pour constater le résultat des derniers travaux réalisés bénévolement par quelques conseillers, habitants et l'employé municipal pour un coût de matériaux d'environ 1200,00 € HT.

La remise située à l'arrière de la Salle des Fêtes a été entièrement doublée et isolée. Elle servira dorénavant de pièce de stockage et de rangement et sera réservée au Comité des Fêtes qui a procédé avec l'aide de la municipalité au déménagement de son matériel.

Une mezzanine destinée au rangement du matériel du Comité et de la Commune a été aussi aménagée dans l'appenti de la Salle des Fêtes.

Le Conseil remercie encore tous ceux qui ont participé à ces travaux qui rendront la salle des Fêtes plus fonctionnelle et faciliteront le travail du Comité.

2) Travaux Mairie

Les travaux de transfert du Secrétariat de Mairie au rez-de-chaussée du bâtiment commenceront au mois de Mars. Ces travaux ont pour buts principaux :

- La mise aux normes d'accessibilité de la Mairie,
- La mise aux normes de l'installation électrique du bâtiment,
- L'amélioration de son efficacité thermique par le remplacement de toutes les menuiseries et la mise en place d'une isolation au grenier.

Les Elections Départementales étant arrêtées aux 22 et 29 Mars prochains, ils devront se dérouler dans un calendrier contraint en deux phases successives.

Les travaux électriques sur le rez-de-chaussée débiteront donc rapidement.

Le changement des menuiseries devrait être fait avant le 22 Mars.

M. le Maire propose au Conseil de faire réaliser à l'occasion le doublage et l'isolation du plafond du futur bureau du secrétariat de Mairie pour un coût supplémentaire de 850,00 € HT. Proposition adoptée à l'unanimité.

Quelques dépenses supplémentaires seront certainement aussi à prévoir : travaux sur les WC de la Mairie, achat de mobilier de bureau et de rangement complémentaire, reprise des évacuations pluviales causes d'infiltration dans le bâtiment.

En ce qui concerne l'accessibilité de la Salle des Fêtes et de la Mairie, la nouvelle loi sur le handicap exige la mise en place par les municipalités d'un Agenda d'Accessibilité pour chacun de leurs bâtiments recevant du public avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil souhaitant réaliser les travaux avant ce délai, il ne lui reste que peu de temps.

Pour les travaux d'aménagement des accès (suppression des allées gravillonnées remplacées par des cheminements normés et mise en place d'une place de parking réservée), M. le Maire et M. SANS ont dernièrement consulté les services du SIVOM.

Après prise de renseignements, ces derniers ont annoncé que les travaux prévus ne pourront être réalisés dans le cadre du POOL ROUTIER et devront être financés par la Commune.

Après définition des tracés et des matériaux choisis par le Conseil, il faudra procéder à la consultation des entreprises susceptibles de réaliser les travaux.

3) Aménagements divers : Place du LAOUIS, Parc de la Salle des Fêtes

Comme convenu à sa précédente réunion, afin d'essayer de rendre ces lieux publics plus agréables, le Conseil a abordé le problème des réaménagements du Parc de la Salle des Fêtes et de la Place du Laouïs.

Après examen d'un plan détaillé du Parc de la Salle des Fêtes, le Conseil a débattu des différents aménagements souhaitables sur ce lieu à ce jour trop peu utilisé par les habitants.

Un projet abouti tenant notamment compte des contraintes d'accessibilité, sera présenté au prochain Conseil.

Le cas de la Place du Laouïs a été ensuite étudié. Un chiffrage de la reprise des murets sera demandé à un artisan. Une étude de nouvelles plantations auprès d'un pépiniériste est en cours et sera examinée au prochain Conseil.

Ces projets seront présentés à la population lors d'une réunion publique.

En prévision des plantations 2015, les Pépinières PRADEL à Luchon ont été consultées sur le principe des bons de commande. Toute personne résidente du village désireuse de fleurir son devant de porte, pourra donc retirer courant avril en Mairie un bon d'achat de fleurs de 20€ offert par la Municipalité. Ce bon constituera une petite incitation pour les personnes qui acceptent de participer au fleurissement et à l'embellissement du village.

4) Préparation Budget 2015

Le Conseil a ensuite débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Plusieurs principes ont été adoptés.

Les taux d'imposition déjà non réévalués en 2014, seront maintenus en 2015.

Les montants des subventions aux associations ont été étudiés.

Une première ébauche des crédits d'INVESTISSEMENTS, prenant en compte les projets lancés, a été définie.

Le prochain Conseil aura entre autres pour ordre du jour le vote des Comptes Administratifs 2014 et du Budget 2015.

5) Questions diverses.

Pool Routier : M. le Maire et M. SANS ont rencontré le responsable technique du SIVOM en prévisions des travaux du Pool Routier.

Plusieurs travaux sont d'ores-et-déjà à l'étude :

- Fin de la reprise du pluvial du Chemin de la Hount détérioré par des agriculteurs;
- Connexion du pluvial de la Rue du Pra Moura avec celui de la Rue des Courteillasses au niveau du Cimetière;
- Fin du curage du fossé en bordure du chemin de Vignaut en amont de La Laque,
- Reprise des rigoles pluviales sur plusieurs points particulièrement abimés du village (départ de l'Impasse de la Mairie, bordure des accès aux propriétés Travère et Caubère, fin de raccordement de la maison Santamaria)

Par manque de temps la visite des chemins de Vignaut et de Rechious-Col des Ares a été reportée.

La pose de miroirs de sécurité est envisagée sur certains carrefours dangereux.

SMEA M. le Maire a contacté les services techniques du SMEA au sujet des mesures de débit qu'ils devaient réaliser sur les sources des hameaux de Vignaut et Rechious. Le dossier malgré plusieurs appels a peu avancé, officiellement par manque de personnel. M. le Maire contactera donc prochainement M. Rouleau, Responsable de la Zone Territoriale Sud afin d'obtenir des éclaircissements sur la question des hameaux, sur le devenir administratif du SIE et sur les chantiers programmés sur la Commune de Malvézie pour 2015.

Inondations Suite aux dernières intempéries, plusieurs zones du village ont été inondées. Les forts cumuls de précipitations ont gorgé d'eau les sols et ce sont par endroits, de véritables sources qui sont apparues. Certaines habitations dans le quartier du Laouïs ont subi des dégâts. Ces événements, hélas, sont appelés à se reproduire si des travaux après concertation ne sont pas entrepris par les riverains concernés. Dans l'impossibilité d'intervenir sur des terrains privés, la Municipalité se tient bien sûr à leur disposition pour un soutien technique. Si une solution était trouvée, elle procédera sur le domaine public aux travaux nécessaires de collecte de ces eaux pluviales.

M. RENALIER informe le Conseil d'une demande concernant l'évacuation des trop-pleins d'eau qui s'accumulent à l'entrée du village en bordure de route. La DVI sera consultée.

Salle des Fêtes M. le Maire expose au Conseil la proposition de M. Franck ALLEMANE qui par le biais de son activité avait l'opportunité de récupérer pour un prix très intéressant un appareil de cuisson professionnel pour la Salle des Fêtes. Après débat, devant l'étendue des travaux de pose et de mise aux normes que son achat impliquait, le Conseil préfère renoncer à l'acquisition de ce matériel. Il remercie encore M. Allemane pour l'intérêt qu'il porte à l'équipement de notre Salle.

Elections Départementales Les Elections Départementales se dérouleront les 22 et 29 Mars prochains.

La séance est levée à 1h20.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux